Assemblée générale extraordinaire accréditation de Montréal

RÉUNION ORGANISÉE PAR

Pascal Gagné, V-P. Administration et finances

Extraordinaire – accréditation de Montréal

PRÉSIDENCE

Anne Dorais, présidente

Pascal Gagné, vice-président administration et finances

Professionnelles et professionnels de de l'accréditation de Montréal - membres en

17 h 30 à 22 h 35

Cynthia Bernardelli, conseillère en relations de travail, employée du SPPMM

Me Chantal Poirier, avocate et porte-parole, fournisseur de services au SPPMM

Pierre Riopel, Conseiller en relations de travail, employé du SPPMM Brian Dickson, Conseiller en relations de travail, employé du SPPMM

Me François Corriveau, Avocat, fournisseur de services du SPPMM

Charles St-Aubin actuaire, fournisseur de services du SPPMM

1. Ouverture de l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES

INVITÉS

- 2. Présidence de l'assemblée. Délégation.
- 3. Avis de convocation et quorum. Validation.
- 4. Ordre du jour. Lecture
- 5. Offre globale finale de la Ville de Montréal. Présentation

règle

2019-09-26

- i) Mise en contexte par Anne Dorais
- ii) Présentation de l'offre globale et explication des clauses normatives par Chantal Poirier
- iii) Présentation des impacts des clauses monétaires par Charles St-Aubin et Pascal Gagné
- 6. Période de questions.
- 7. Vote sur l'offre patronale globale et finale.
- 8. Résultat du vote.
- 9. Clôture de l'assemblée.

Assemblée convoquée le 9 septembre 2019

Palais des congrès

1001, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE

1. Ouverture de l'assemblée

À 17h49, madame Anne Dorais, présidente du SPPMM, ouvre l'assemblée. Elle transfère la présidence de l'assemblée à M° François Corriveau.

2. Présidence de l'assemblée. Délégation.

Me François Corriveau, avocat, se présente à l'assemblée et précise qu'il respectera les principes du Code Morin pour les procédures à suivre au cours de la rencontre. Malgré les règlements qui permettent de transférer la présidence, il demande si quelqu'un dans l'assistance s'y oppose. Aucune personne ne se manifeste.

La présidence de l'assemblée sera donc assumée par Me Corriveau.

3. Avis de convocation et quorum. Validation.

L'avis de convocation a été transmis le 9 septembre, donc conforme, et le quorum est largement atteint.

4. Ordre du jour. Lecture.

Le président de l'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

II est PROPOSÉ par Rima OJEIL APPUYÉ par Julie ST-ONGE

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Offre globale finale de la Ville de Montréal. Présentation.

i) Mise en contexte par Anne Dorais

La présidente du SPPMM, Anne Dorais, se présente à l'assemblée et rappelle qu'elle est en poste depuis juillet 2017. Elle précise avoir reçu 1049 confirmations pour cette assemblée générale extraordinaire, qui se veut le plus gros rassemblement de professionnels de la Ville de Montréal. Elle souligne le professionnalisme, le dévouement et la disponibilité de tous et chacun qui ont participé, de près ou de loin, à la négociation et invite les gens présents à se lever :

- membres du comité de négos;
- membres du Bureau de direction;
- deux (2) professionnels au service des finances;
- les conseillers en relations de travail et l'adjointe administrative du SPPMM;
- les membres de l'exécutif du SPPMM;
- l'actuaire, M. Charles St-Aubin
- la porte-parole, Me Chantal Poirier.

Elle remercie tous les membres de leur appui au boycott du sondage sur la mobilisation et de leur décision à 97% de refuser l'offre globale et finale présentée en décembre 2018.

À la suite de la recommandation d'acceptation du Bureau de direction, en juillet dernier, de la présente offre de la Ville de Montréal, plusieurs rencontres se sont tenues et plusieurs modalités ont été mises en place.

Les présentations de ce soir permettront à tous de procéder à un vote éclairé.

Une période de questions suivra; elle propose aux gens de limiter leur question sur des points déterminants pour le vote.

ii) Présentation de l'offre globale et explication des clauses normatives par Chantal Poirier

Me Poirier se présente à l'assistance. Elle mentionne que depuis la décision des membres à 97% de refuser l'offre patronale présentée en décembre 2018, cette solidarité a fait en sorte qu'aujourd'hui, on puisse présenter une offre contenant des gains importants.

Elle procède à un survol de l'évolution des négos depuis ce moment.

- iii) Présentation des impacts des clauses monétaires par Charles St-Aubin et Pascal Gagné
- M. Charles St-Aubin, actuaire, présente les impacts des clauses monétaires de l'offre aux membres professionnels du SPPMM.
- M. Pascal Gagné, vice-président administration et finances, présente l'évolution de la rémunération, les banques d'heures, les groupes de traitement ainsi que la rétro brute cumulative.

6. Période de questions.

Le président de l'assemblée appelle le point 6. de l'ordre du jour et explique à l'assemblée la façon dont se déroulera cette période de questions.

- Madame Louise Trahan pose une question sur les assurances collectives;
- Un membre s'interroge sur son traitement étant donné avoir gravi tous les échelons de son groupe de traitemenl;
- Un membre a des préoccupations qu'elle souhaite partager concernant les congés parentaux;
- Un membre a besoin de précisions additionnelles concernant les assurances collectives, dont le plan dentaire;
- Un membre souhaite avoir des précisions sur les nouvelles banques;
- Un membre a des interrogations sur les rétros à venir et la date précisée du 3 juillet 2019 pour y avoir droit;
- Un membre a des questions sur le comité intersyndical qui sera constitué;
- Un membre a des réticences sur le principe des congés de maladie payés à 80% lorsque pris et aimerait avoir des comparatifs sur ce point avec les autres syndicats ou municipalités qui ont la même particularité ;
- Un membre veut des précisions sur la nouvelle formule de majoration des prestations d'invalidité longue durée;
- Un membre désire connaître la date de prise d'effet concernant les congés de maladie;
- Un membre souhaite savoir si un grief est en cours et si oui, si nous le maintenons, concernant les modifications apportées par la Ville à la liste des médicaments admissibles;
- Un membre demande si on a comparé cette offre à celle des pompiers et des policiers; veut également savoir ce qui arriverait en cas de refus de cette offre présentement sur la table;
- Un membre souhaite avoir des précisions sur l'avance de deux (2) périodes de paie lors de congé de maladie et de la saisie de salaire au retour du congé; veut également des infos en cas de diagnostic de maladie par médecin traitant mais du refus d'indemnité par la compagnie d'assurances;
- Un membre a des questions par rapport à la date précisée du 3 juillet 2019 pour les employés retraités au 1^{er} juillet ou aux employés ayant démissionné ou congédiés ayant le 3 juillet;
- Un membre souhaite féliciter l'équipe pour les avancés accomplies; souhaite avoir des précisions sur les prestations RQAP lors de congés de maternité.
- M. Gentil Pich souhaite poser la question préalable, en permettant toutefois aux gens déjà au micro de poser leur question avant de procéder au vote.

La période de questions se poursuit.

- M. Pich a des questions et des réticences par rapport au congé parental et aux assurances pour les retraités;
- Un membre a besoin de précisions sur le comité intersyndical qui sera mis sur pied;
- Un membre veut savoir si le solde des heures de congés maladie est transférable dans un REER;

Madame Theodora Nerodea pose la question préalable.

Un membre intervient pour préciser qu'on avait convenu précédemment de terminer le tour de parole des gens aux micros.

Le président d'assemblée, Me Corriveau, propose deux séquences de vote :

1^e d'autoriser la question préalable (adoptée si l'assemblée vote en faveur aux deux tiers);

2º de permettre aux gens en attente aux micros de terminer leurs interventions;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1.- Le président d'assemblée appelle un vote à main levée afin d'autoriser la question préalable;

La proposition est ADOPTÉE aux 2/3.

2.- Le président d'assemblée appelle un vote à main levée sur la proposition d'autoriser les interventions des gens aux micros avant de procéder avec la question préalable;

EN FAVEUR: 196 CONTRE: 192

Le président déclare adoptée la proposition d'autoriser les interventions des gens aux micros.

Les interventions se poursuivent.

- Un membre reconnait les gains obtenus mais se demande si des moyens de pression avaient été mis en place, quels impacts concrets aurions-nous pu avoir, entre autres sur les assurances;
- Un membre souligne la perte d'éléments très importantes; sans avoir fait de moyens de pression, avons accepté de contribuer aux assurances et d'être payés à 80% lors de la prise d'un congé de maladie, ce qui incite à se présenter malade au travail;
- Un membre souligne que la convention proposée s'étend jusqu'en 2023; est-ce la première à être signée pour une si longue période; advenant un vote CONTRE, pouvons-nous penser s'allier avec les autres syndicats en négos.;
- Un membre demande si les griefs pour comblement de poste sans affichage seront abandonnés.

Les interventions étant terminées, le président d'assemblée appelle le point 7 inscrit à l'ordre du jour.

7. Vote sur l'offre patronale globale et finale.

À 20 h 35, le président d'assemblée invite le président d'élection, M. Charles-Maxime Nadeau, à venir expliquer à l'assemblée le processus de votation.

8. Résultat du vote.

À 22 h 30, le président d'élection annonce le résultat du vote :

EN FAVEUR de l'offre patronale globale et finale : 89% CONTRE l'offre patronale globale et finale : 11%

L'offre patronale globale et finale est donc ACCEPTÉE.

9. Clôture de l'assemblée.

À 22 h 35, tous les points ayant été traités, l'assemblée est levée.

| Adopté le | _ 2023 |
|--|------------------------|
| Pascal Gagné Vice-président administration et finances | Anne Dorais Présidente |